

AIDANTS ET ACTIFS

Selon le Baromètre Santé et bien-être au travail (Médéric, 2014), les aidants en activité professionnelle représenteraient plus de 20 % des actifs de plus de 40 ans. Pour mieux connaître leurs besoins d'aidant entre vie familiale et professionnelle, l'association France Alzheimer et maladies apparentées propose jusqu'au 15 mai 2016 un sondage en ligne. Les résultats seront communiqués à l'occasion de la journée mondiale Alzheimer en septembre 2016.

■ www.sondagefrancealz.org

HANDICAP ET RECHERCHE

Afin de renforcer la synergie entre recherche et soins, le CHU de Toulouse s'est doté d'un Institut des Handicaps neurologiques, psychiatriques et sensoriels. Ce dispositif privilégie une prise en charge pluridisciplinaire, à la croisée entre la neurologie, la neuropsychologie, la psychiatrie, l'ophtalmologie, la génétique médicale, la médecine sociale... pour les patients vivant avec un ou plusieurs handicaps invisibles, de l'enfance à l'âge adulte (troubles auditifs, stress post-traumatique, schizophrénies, handicaps cognitifs chez l'enfant, troubles neurologiques, autisme...)

■ *En savoir plus : www.chu-toulouse.fr*

CARE ET SOIN INFIRMIER

Ce dossier *Care et professions de santé* explore les nouveaux enjeux liés à la reconnaissance du *care* en particulier au sein de la profession infirmière, dans un secteur sanitaire en transformation, notamment du fait de l'allongement de la durée du soin. Si ces enjeux sont nouveaux, le dossier montre qu'ils se situent au sein du débat récurrent sur les qualifications et l'« universitarisation » des formations.

■ *Care et professions de santé, in Recherche et formation, n° 76-2014, Lyon, ENS, 2015.*

COMMENT CODER LES TENTATIVES DE SUICIDE ?

La Fédération régionale de recherche en santé mentale (F2RSM) a fait des conduites suicidaires un thème prioritaire de recherche. Dans ce contexte, une étude a été conduite auprès des professionnels de psychiatrie (étude TS-Psy) en 2014 afin d'analyser les représentations et les pratiques du codage de la tentative de suicide dans le Rim-P, ainsi qu'une double enquête auprès des Départements d'information médicale (DIM) en 2015.

Suite à ces travaux, des consignes de codages de la tentative de suicide dans le Rim-P ont été élaborées, qui ont vocation à être diffusées largement auprès des professionnels codant les TS.

■ *Tentative de suicide : quel codage dans le Rim-P ? www.santementale5962.com*

Privation de liberté : la psy doit faire mieux !

DROIT DU PATIENT. Dans son rapport annuel, le CGLPL rappelle que l'impératif de sécurité ne doit pas nuire au respect des droits des patients.



© Fotolia - Rikke.

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), Adeline Hazan, publie son rapport d'activité 2015, dans lequel elle accorde une grande place à la psychiatrie, « *priorité* » de son mandat. À ce titre, 60 % des visites d'établissements de grande taille en 2015 étaient des structures de soins psychiatriques.

Ces établissements restent marqués par une grande disparité des pratiques : de nombreuses règles de vie quotidienne sont ainsi déterminées « *par des considérations d'organisation, d'économie ou de gestion* » et non liées aux exigences des traitements médicaux. Le CGLPL souligne qu'« *il arrive que l'impératif de sécurité, notamment la crainte de fugues, prenne trop d'importance, entraînant des restrictions anormales à la liberté d'aller et venir des patients* ».

Il rappelle que la récente loi de santé (1) considère l'isolement et la contention comme « *des pratiques de dernier recours* » et que cette loi doit s'appliquer dès à présent. Ce qui n'est donc pas le cas dans certains lieux visités, où ces mesures sont parfois banalisées. Très attentive à ces questions, A. Hazan a annoncé la publication fin mai d'un rapport thématique sur la contention et l'isolement.

Par ailleurs, le rapport relève des procédures insuffisantes dans l'information délivrée au patient et recommande l'élaboration d'« *un document type expliquant en termes simples les différents types d'hospitalisation sous contrainte et les voies de recours* ». Il rappelle que cette information nécessite du temps, de la prévenance et des précautions. Concernant le contrôle des mesures de soins sans consentement par le Juge des libertés et de la détention (JLD), le CGLPL constate « *avec satisfaction que le principe de l'audience foraine s'est largement répandu* », même s'il n'est pas systématique. La présence d'un avocat n'est parfois pas effective, et il semble que les conditions de leur rémunération au regard du temps que demande cette mission d'assistance des personnes hospitalisées soient « *un réel obstacle à leur disponibilité* ». En outre, le rapport souligne que peu de barreaux proposent des formations spécifiques, qui, quand elles existent, constituent pourtant un réel plus pour la défense.

1- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

■ *Rapport 2015. CGLPL, Dalloz, mars 2016, téléchargeable gratuitement fin avril sur le site www.cglpl.fr*

L'appli pour se repérer en psy...

Pour les généralistes, trouver le bon interlocuteur en psychiatrie n'est pas simple... Face à ce constat, et après la diffusion d'un annuaire papier en 2014, le CH de Thuir propose aujourd'hui l'application pour smartphone « CH Thuir » qui permet d'avoir accès à des fonctionnalités adaptées aux professionnels de santé, mais qui peuvent être utiles aux partenaires et usagers. Il s'agit d'améliorer la coordination des soins et de rendre plus lisible l'organisation de la psychiatrie sur le territoire des Pyrénées-Orientales.

L'application est composée de cinq rubriques :
 – un « Annuaire interactif » permet de trouver le centre de consultation ou l'unité d'hospitalisation les plus proches, en fonction de l'âge du patient et de sa ville de résidence ;

– un onglet « Soins sans consentement » présente les modalités d'hospitalisation sous contrainte et donne accès à un « arbre de décision » et à des modèles de certificats ;

– le menu « Formation » détaille les sessions proposées par le CH de Thuir et les formations agréées par l'organisme gestionnaire du Développement professionnel continu.

– Les « Urgences » décrivent les modalités d'organisation des urgences psychiatriques.

– Enfin les « Actualités » de l'établissement proposent les nouveautés, les publications et les conférences.

■ *En savoir plus : www.ch-thuir.fr L'appli « CH de Thuir » est disponible en téléchargement gratuit sur App Store et Google Play.*